

MAIRIE D'EVECQUEMONT

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 25/24

SEANCE ORDINAIRE du 22 JUIN 2024

OBJET :

Tarifs périscolaires
2024/2025

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 22 juin à 9h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 17 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Etaient présents : Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS,
Maires adjoints
M. V. BRACQUART, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU,
Mme C.JEAN ANGELE, M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ,
Conseillers

Membres en exercice :

Absents : Mme B. ASSAUD a donné pouvoir à M. NICOLAS
Mme S.BELLARD FARRELL à Mme C.JEAN ANGELE
Mme E. BRAY, M.FURNAL, M. T. ANDRO

15

M. L. HABIB DAHOU est élu secrétaire de séance

Présents :

10

Il est proposé au conseil, de voter les tarifs périscolaires 2024/2025 ci-après :

Votants :

12

CANTINE	TRANCHE 1	TRANCHE 2	TRANCHE 3
Episcomontois	1.00 €	5.50 €	5.60 €
Tarifs réduits Episcomontois (à partir du 2ème enfant inscrit)	1.00 €	5.00 €	5.10 €
Elèves extérieurs	1.00 €	6.60 €	6.70 €
Tarifs réduits pour élèves extérieurs (à partir du 2ème enfant inscrit)	1.00 €	6.00 €	6.10 €
Tarifs PAI midi	3.20€	3.30 €	3.40 €
Portage de repas	6.00 €	6.00 €	6.00 €
Repas du personnel communal	1.00 €	1.00 €	1.00 €
GARDERIE			
Matin	2.50 €	2.60 €	2.75 €
Matin pour élèves Extérieurs	3.65 €	3.75 €	3.85 €
Soir avec goûter	3.50 €	3.65 €	3.75 €
Soir avec goûter élèves extérieurs	4.65 €	4.75 €	4.85 €
Soir sans goûter (PAI)	3.25 €	3.35 €	3.45 €
Soir sans goûter (PAI) extérieurs	4.35 €	4.50 €	4.60 €
Etude surveillée avec goûter	4.10 €	4.25 €	4.35 €
Etude surveillée avec goûter élèves extérieurs	5.25 €	5.40 €	5.50 €
Etude surveillée sans goûter (PAI)	3.85 €	4.00 €	4.05 €
Etude surveillée sans goûter (PAI) élèves extérieurs	5.00 €	5.10 €	5.20 €
Quart d'heure supplémentaire soir	3.35 €	3.45 €	3.55 €

Et modifier les tarifs périscolaires 2024/2025 à partir du 1^{er} septembre 2024.

N° 25/24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les tarifs périscolaires 2024/2025 mentionnés ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte pour
son affichage et sa transmission en
Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie

Christophe NICOLAS
Maire d'Evécquemont

